

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

Nombre de membres			Votes			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil D'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abs	07/12/2015	16/12/2015
7	7	7	7	0	0		

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN Adjointe, Martine CROCHOT Adjointe, Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaèle DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY.

**ORDRE DU JOUR:**

- Délibération concernant la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Délibération pour le remboursement du trop-perçu sur les charges payées par le locataire du logement communal.
- Délibération pour définir le nouveau taux de charges à appliquer au logement communal pour 2016
- Entretien des chemins de la commune
- Situation des travaux accès Mairie PMR.
- Situation installation éclairage public.
- Préparation de la réunion des Maires du 16 janvier
- Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- Questions diverses.
- Date du prochain conseil.

Le Maire propose que deux nouvelles délibérations soient rajoutées :  
Régime indemnitaire.  
Décision modificative de budget.

**DELIBERATION 2015-034 REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Suite aux propositions de regroupement des EPCI à fiscalité propre, en date du 9 octobre 2015, et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

CONSTATENT QUE :

- La Communauté de Communes du Pays Chablisien, avec une densité de population de 26,9 habitants, est considérée comme un EPCI à faible densité et donc n'est pas soumise à l'obligation de seuil de 15000 habitants.
- La fusion récente de la CC du Pays Chablisien avec celle de Cure et Yonne correspond à un souhait des élus des deux collectivités mais nécessite un important travail d'harmonisation.

DECIDENT :

- De donner un avis favorable au projet de regroupement proposé par le Préfet.
- De demander un délai pour une mise en application en 2018 afin de préparer une fusion efficace et non dans la précipitation.

MANDATENT le Maire pour toutes démarches utiles.

**DELIBERATION 2015-035 : PORTANT INSTAURATION DE LA PRIME IEMP.**

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le Décret 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures,

Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'IEMP.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour :**

**DECIDE** d'instituer à compter de l'année 2015 au profit du personnel titulaire, l'indemnité suivante :

<b>Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures</b>
-----------------------------------------------------------

Le montant de l'IEMP est fixé dans la limite du montant de référence en vigueur.

Grade	Nombre de Bénéficiaires
Adjoint Administratif principal	1

DECIDE que cette indemnité sera versée annuellement.

DECIDE que le montant sera fonction de la manière de servir l'agent (sa ponctualité- ses connaissances professionnelles-sa rapidité d'exécution-son initiative).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

La revalorisation sera automatique selon les taux en vigueur et la variation de l'effectif.

**DELIBERATION 2015-036 : REMBOURSEMENT A Mr PIMENTA VIEIRA DU TROP PERCU DES CHARGES LOCATIVES :**

Monsieur le Maire explique que chaque mois les locataires versent une provision de 25 euros pour les charges.

Les locataires auront versés au 31-12-2015 : 25 €x 11 soit 275 €d'avance sur charges.

Pour l'année 2015 concernant l'eau, Le SIVU a facturé

Le 15-04-2015	65.30 €
Le 15-10-2015	98.14 €
Soit un total de	163.44 €

Le Maire propose le remboursement de 111.56 €aux locataires.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, Le Conseil Municipal

DECIDE de rembourser à monsieur PIMENTA-VIEIRA la somme de 111.56 €

DECIDE de maintenir le montant de provisions de charges à 25 euros mais de faire le point tous les 6 mois.

**DELIBERATION 2015-037 : AVENANT POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DU LOT MACONNERIE DU MARCHE ACCORDE A LA SARL DROMBRY PERE ET FILS.**

Le Maire rappelle les difficultés que nous avons rencontrées pendant les travaux du secrétariat de Mairie .La SARL DROMBRY a donc du effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 2374.95 €HT  
Le Marché initial est donc modifié comme suit :

Le marché initial était fixé à 16 762.22 €HT  
Avenant n°1 2 374.95 €HT  
Nouveau montant du marché 19 137.17 €HT

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, le Conseil Municipal  
DECIDE d'accepter l'avenant de 2374.95 €HT de la SARL DROMBRY Père et Fils.

**DELIBERATION 2015-038 : AVENANT POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DU LOT MENUISERIE DU MARCHE ACCORDE A LA SARL LEMIERE**

Le Maire expose que lors des travaux du secrétariat de Mairie, des baguettes en bois n'avaient pas été prévues dans les travaux ainsi que la pose des huisseries par fixation au sol. Il y a donc lieu d'établir un avenant au marché de travaux pour la SARL LEMIERE comme suit :

Le marché initial était fixé à 5 172.00 €HT  
Avenant n°1 225.00 €HT  
Nouveau montant du marché 5 397.00 €HT

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, le Conseil Municipal  
DECIDE d'accepter l'avenant de 225 €HT de la SARL LEMIERE.

**DELIBERATION 2015-039 : AVENANT POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DU LOT PEINTURE DU MARCHE ACCORDE A L'EURL JEANJEAN.**

Le Maire expose que lors des travaux du secrétariat de Mairie, la peinture de l'ancien WC n'avait pas été prévue dans les travaux. Il y a donc lieu d'établir un avenant au marché de travaux pour l'EURL JEANJEAN comme suit :

Le marché initial était fixé à 4 218.40 €HT  
Avenant n°1 300.00 €HT  
Nouveau montant du marché 4 518.40 €HT

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, le Conseil Municipal  
DECIDE d'accepter l'avenant de 300 €HT de l'EURL JEANJEAN.

**DELIBERATION 2015-040 DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET.**

Le Maire expose qu'il y a nécessité de modifier le budget car nous sommes en manque de crédits budgétaires sur la ligne 64131 rémunérations personnels non titulaires.

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, Le Conseil Municipal  
DECIDE de voter la décision modificative suivante :

61523	- 3 000
64131	+ 3 000

**DELIBERATION 2015-041 : PERMETTANT AU MAIRE DE  
REMERCIER LES PERSONNES CONTRIBUANT AU BIEN  
COLLECTIF PAR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE  
PERSONNEL POUR EFFECTUER LES TRAVAUX SUR LA  
COMMUNE.**

Dans un but d'intégrité et de justice pour ce qui concerne les demandes d'accès aux matériaux de la commune (Terre, granulats...) Il a été proposé une contribution à faire par un don à la commune pour chaque opération. Cette disposition ne permet pas en sens inverse de récompenser les habitants contribuant au bien collectif par la mise à disposition de matériel et de personnel pour effectuer des travaux pour la commune.

Afin de trouver une solution équitable fonctionnant dans les deux sens après contact avec le centre des finances publiques il nous est confirmé qu'il n'est pas possible de compenser financièrement les habitants pour des travaux exécutés pour la commune.

En remerciement, le Maire peut décider d'attribuer des matériaux de la Commune et après consultation du Conseil Municipal des dons cadeaux.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, le Conseil Municipal

- ✓ DECIDE de retenir la solution de cadeau communal qui devra être soumis au Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

**DELIBERATION 2015-042 : AVENANT POUR LES TRAVAUX  
SUPPLEMENTAIRES DU LOT ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC DU  
MARCHE ACCORDE A LA SARL DAMIEN BELLAT.**

Le Maire expose que lors des travaux du secrétariat de Mairie, un bloc de secours n'avait pas été prévu dans les travaux. Il y a donc lieu d'établir un avenant au marché de travaux pour la SARL DAMIEN BELLAT comme suit :

Le marché initial était fixé à	9 164.35 €HT
Avenant n°1	92.87 €HT
Nouveau montant du marché	9 257.22 €HT

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accepter l'avenant de 92.87 €HT de la SARL Damien BELLAT

**DELIBERATION 2015-043 : REMBOURSEMENT DES FRAIS  
KILOMETRIQUES DE MONSIEUR VIANDIER.**

Le Maire expose que Monsieur VIANDIER a été autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de service, la commune n'ayant pas de véhicules. Cette autorisation sera valable dans l'agglomération de La Chapelle et également en dehors.

Les remboursements se feront sur la base d'un véhicule 5cv au tarif de 0.25 cts du kilomètre.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, le Conseil Municipal

DECIDE le remboursement des frais kilométriques de Monsieur VIANDIER.

#### - **Entretien des chemins de la commune**

Lors de la Réunion le 10 novembre avec la société PROU et les viticulteurs, il a été décidé de passer un marché pour réaliser une première tranche de 1000m pour des chemins de 3 m en zone horizontale étant entendu que 30% de cette distance aurait un ajout de pierres.

Le 20 novembre Martine Crochot et Philippe Dauvissat ont défini les chemins devant être refaits au moyen d'une lame ou avec le procédé de la société PROU.

Le 26 novembre il est reporté que le chemin refait en bas de Fourchaume est impraticable. Lors de la démonstration faite par la société PROU il a été identifié le manque des cailloux dans ce chemin. La société a tout mis en œuvre pour remettre ce chemin en état en ajoutant des cailloux travail à faire en collaboration avec Mr Decuyper.

Nous venons d'être informés le 13 décembre que l'échantillon effectué en haut de « Fourchaume » est maintenant considéré aussi défectueux que le bas.

Compte tenu de cette situation, nous devons reconsidérer notre décision de remise en état des chemins avec la technique proposée par la société PROU.

Suite à notre demande l'agence territoriale routière effectuant des travaux sur la commune de Maligny nous a fourni 9 camions de « fraisa » : matériaux récupérés lors du grattage des routes. Ce matériau a été stocké sur la plate-forme réservée au marc de raisin avant distillation. C'est le matériau idéal pour les chemins à forte pente, il est recommandé de l'utiliser assez rapidement avant qu'il ne se compacte. Produit à étaler et à compacter avec passage d'un rouleau compresseur.

#### - **Situation des travaux accès Mairie PMR.**

Les travaux ont été terminés le mardi 8 décembre ce qui a permis d'engager immédiatement la réinstallation du bureau de la secrétaire qui était provisoirement dans la salle des fêtes.

L'ensemble des fonctionnalités informatiques a été reconfiguré ce jour, le bureau est donc complètement opérationnel.

#### - **Situation installation éclairage public.**

Le remplacement de l'éclairage actuel avec des ampoules LED qui devait avoir lieu le 7 décembre est reporté au 16 décembre.

#### - **Eclairage de Noël dans les rues**

Eiffage avait pris l'engagement de nous installer gratuitement les décorations de Noël dans les rues ce qui a été fait le 8 décembre 2015.

#### - **Préparation de la réunion des Maires du 16 janvier 2016**

Le programme est le suivant :

- 9h, réception des participants dans la salle des fêtes de la commune de Lignorelles.

- 9h30 Communication avec les politiques invités sur les sujets actuels pour les communes

- 11h30 verre de l'amitié offert par la commune de la Chapelle Vaupelteigne

- 12h30 fin de la manifestation sur la commune de Lignorelles

Pour les Maires et adjoints de l'ancienne CCVS ainsi que pour les politiques ayant accepté notre invitation :

-13 heures Réunion à la salle des fêtes de la chapelle Vaupelteigne pour le traditionnel repas des Maires

Afin de continuer la tradition établie au cours des années de gestion de la CCVS il est décidé de continuer la tradition du repas annuel de l'ensemble des maires et conseillers de cette entité

Le 18 janvier Mr le maire et ses deux adjointes ont rencontré Mr Nicolas Robert de la CCPC pour identifier les personnes à inviter le matin à Lignorelles et préparer le document d'invitation.

Le président de la CCPC va adresser une invitation pour la réunion du matin à Lignorelles à l'ensemble des maires et adjoints de la communauté commune le 11 décembre.

- **Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.**

Conseil communautaire  
SIVU du Moulin des Fées  
Syndicat d'assainissement de la garenne

- **Contrat de Mr Steve Viandier**

Lors d'une réunion de Monsieur le Maire avec ses adjointes, la situation de son contrat qui se termine le 12 janvier 2016 a été analysée, la revue des travaux restant à faire nous a conduit à ne pas renouveler son contrat.

Cette fin de contrat a été stipulée par lettre recommandée postée le 8 décembre 2015.

L'analyse des travaux à terminer (place de la liberté, local technique) permet de définir une activité d'une vingtaine de jours.

Lors d'une réunion avec Monsieur Steeve Viandier il lui a été proposé d'effectuer des heures complémentaires jusqu'à la fin de son contrat afin de terminer le travail en cours, celui-ci a accepté notre proposition.

**Visite d'un représentant du tri sélectif le 17/11/2015**

Approbation du rapport sur la collecte et communication à la population sera sur le site de la CCPC.

Mise en place de panneaux pour le cimetière avec l'organisation pour séparer le plastique, les pots et les végétaux. Cette installation a été faite lundi 7 décembre

Des Panneaux de sensibilisation et éducation seront installés en Mairie

La sensibilisation des habitants reste à faire par un document à déposer dans les boîtes à lettres

**Réunion avec référent agence de l'eau Mr Mathieu Mões au barrage de Maligny**

Le 17/11/2015 une réunion a été organisée sur place pour analyser la possibilité d'ouverture par vanne motorisée du barrage en période d'inondations.

Le barrage est actuellement comblé à 90% par des alluvions, l'entrée du ru de Bauchet va bientôt être complètement obstrué par un lit d'alluvions et le droit à l'eau ne sera plus respecté.

Mr Matthieu Mões considère ce barrage dans sa forme actuelle non conforme à la loi sur l'eau :

- Retenue d'alluvions.
- Passe à poisson inopérante.
- Remontée d'une lame d'eau jusqu'à La Chapelle Vaupelteigne inacceptable pour permettre un drainage dynamique de la rivière.

L'agence de l'eau est disposée à financer en partie des travaux pour une mise en conformité tout en respectant le droit à l'eau des riverains.

Une première action consiste à utiliser le modèle du PPR pour établir le débit à faire passer par le barrage en période d'inondations. L'agence de l'eau se propose de financer une partie de cette étude.

Suite à notre réunion en préfecture ce travail doit pouvoir commencer début 2016.

**Inventaire des équipements de la commune correspondant aux achats de l'exercice 2015.**

Le 17 novembre 2015, Mr le Maire et ses deux adjointes ont repris les factures de la société Delingette pour faire l'inventaire du matériel acheté durant l'exercice.

Après cet audit la situation est conforme aux achats effectués par la commune.

**Information sur la viabilité des routes en période hivernale ;**

Le président du conseil général nous envoie le lien suivant pour nous permettre de nous informer sur le plan routes de cet hiver.

« Je vous invite tous à prendre connaissance de l'organisation sur le site [lyonne.com](http://lyonne.com) et à consulter régulièrement [la carte des conditions de circulations hivernales](#) mise en place pour cette nouvelle saison. »

**Protection du revêtement de la plate-forme de tri sélectif**

Le 20 novembre la société barbier a placé 7 blocs de pierre pour éviter les demi-tours de camions sur la plate-forme qui arrachent le revêtement.

Il s'avère que la disposition de ces pierres ne permet pas un aller-retour facile des camions semi-remorque. Après consultation des experts en manœuvre de semi-remorque les pierres de protection seront repositionnées.

### **Déclaration de récolte pour les bailleurs à fruits**

À partir de maintenant avec les déclarations en ligne sur le site Pro-douane, les bailleurs de fruits n'ont plus de déclarations de récolte à faire celle-ci doivent être faite par l'exploitant.

Il n'est donc plus nécessaire d'effectuer les déclarations « papier » qui étaient déposées en Mairie.

### **Sapin de Noël**

Un sapin livré le 2 novembre suite à notre commande à la CCPC a été installé dans l'ancien puits en bas de la vallée des Rosiers.

### **Mise aux normes de Personnes à Mobilité Réduite du village**

La communauté de communes s'est engagée à nous procurer un cabinet d'expertise spécialisé pour nous analyser tous les points du village qui doivent être modifiés pour accès PMR ceci à ses frais comme elle l'a déjà fait pour les communes de l'ancienne communauté de Chablis. À ce jour nous n'avons toujours pas réussi à avoir la nomination d'un cabinet pour nous recommander les travaux à effectuer. J'ai contacté Patrick Gendraud qui s'est engagé à nous fournir le plus rapidement possible ce support.

Lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire nous avons été informés que Mr BONNOTE de la préfecture effectuera cette analyse.

### **Évaluation du personnel communal**

Réception du centre de gestion d'un questionnaire du centre de gestion à documenter sur les critères à utiliser lors des évaluations.

### **Réparation toiture de l'église et enduit sacristie.**

Le service des monuments historiques procure les informations suivantes:

- pour la remise en état de la toiture il n'y a pas de prescriptions particulières il est juste demandé la fourniture de deux devis pour remettre en place les tuiles qui ont glissé et remplacer les tuiles qui seraient gelées, cassées...
- pour l'enduit à reprendre sur le mur de la sacristie, il faut prévoir un enduit à la chaux hydraulique naturel. Il est complètement interdit d'utiliser des produits tous faits et aucun ciment.

### **Curage des égouts d'eau pluviale**

Le vendredi 4 décembre l'ensemble du réseau pluvial de la commune a été nettoyé par la société AssainiClean, les employés de cette société avaient une connaissance parfaite de notre réseau. À noter que le bassin de décantation était quasiment plein et qu'il a été relevé une dégradation de la canalisation allant du bas de la rue des Rosiers jusqu'à la place du 14 juillet. Cette dégradation est matérialisée par des fissures visibles sur la chaussée. Afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour la circulation, nous avons joint l'agence territoriale routière, monsieur PELOIS est venu immédiatement sur place pour établir un diagnostic. La recommandation est de surveiller l'enfoncement de la route mais pour l'instant de rien entreprendre.

À noter que cette intervention sera à l'intérieur village et donc à notre charge.

### **Arbres dans rivière retirés par le Syndicat du Serein**

Le syndicat de la vallée du serein a mandaté la société ARBREO pour retirer cet embâcle mais lors de leur venue le 9 décembre l'arbre était déjà sorti de la rivière. Lors d'une tournée d'inspection ils ont retiré d'autres embâcles qui étaient le long de la rivière.

### **Eclairage de Noël dans les rues**

La société Eiffage a procédé le Mardi 8 décembre à l'installation des guirlandes. Cette opération été effectuée gracieusement, du fait du retard de livraison des ampoules LED qui devaient être changées à cette époque. Une guirlande défaillante a été remplacée par une autre qui nous a été prêtée par la Mairie de CHABLIS.

### **Équipement du cantonnier avec un souffleur thermique**

Monsieur Marcel LECOLLE utilise son matériel personnel pour les besoins de la commune, il est décidé que la commune achète cet équipement.

**Intervention du service travaux de la CCPC pour les chemins**

Le service des travaux de la communauté de commune s'est engagé à nous refaire une partie des chemins (recentrage de certains chemins de vigne, déposition du « fraisa » et compactage).

Le chauffeur étant affecté provisoirement au ramassage des poubelles le travail est reporté à mi-janvier.

**Achat de nourriture pour les chats en attente et la vaccination pour reprise par la SPA**

L'association « Les Chats de Ligny » continue son action pour stériliser/vacciner les chats avant leur transfert à la SPA, elle assure en partie leur nourriture qui est prise en relai par des habitants de La Chapelle lors de leur absence.

Après en avoir débattu, l'assemblée décide l'achat d'un petit stock d'aliments qui sera mis à disposition de ces bénévoles.

La proposition de demander à Sylviane LECOLLE de nourrir les chats laissés par Mme ROCHER lors de l'absence de Sylvia AARON et de la représentante de l'association « Les Chats de Ligny » est acceptée.

**Réparation portes salle des fêtes.**

La porte d'entrée extérieure nécessite un réglage car elle frotte en partie basse.

La porte de sécurité centrale (porte de secours) ne ferme plus convenablement elle est à réparer/remplacer la vitre supérieure est cassée, la gâche n'est plus engagée au centre et en en partie haute.

**Suivi de la faune sauvage par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne**

Un comptage de nuit avec phares sera effectué sur la commune aux dates suivantes : 16/02/16 – 23/02/16 – 01/03/16

**-Date du prochain conseil, proposition pour le 18 Janvier 2016.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Jean Jacques CARRE.

